



## Le Pôle Métropolitain devient opérationnel

jeudi 15 septembre 2016, par [lpe](#)

En novembre 2015, le partenariat entre 9 collectivités pour travailler ensemble au développement de leurs territoires proches et donc avec des problématiques similaires était signé. Il aura fallu attendre 10 mois pour qu'une charte commune soit entérinée officiellement ce 13 septembre à La Rochelle.

Ainsi, les Communautés d'Agglomération de La Rochelle, du Niortais et de Rochefort Océan, et les Communautés de communes Gâtine-Autize, Aunis Atlantique, Aunis Sud, Haut Val de Sèvre, du Pays de Fontenay-le-Comte et de Vendée-Sèvre-Autize se sont engagées à "*dépasser les schémas habituels de concurrence entre territoires et les frontières administratives pour constituer une identité visible et cohérente au cœur de la façade atlantique, entre Bordeaux et Nantes*", et clairement gagner en visibilité dans cette grande région Nouvelle Aquitaine.

Ces 9 territoires qui forment un bassin de vie qui représente 500 000 habitants, ont donc défini ensemble des priorités stratégiques communes et prévu dans cette charte des actions de dimension métropolitaine de développement économique et touristique, d'enseignement supérieur et de promotion de la recherche et de l'innovation, de mobilité, d'aménagement de l'espace, de coordination des Scot, de patrimoine et d'environnement...

Prochaine étape : voir émerger des actions concrètes. Il est clair que cette nouvelle échelle régionale va provoquer des regroupements stratégiques de cet ordre et bouleverser les notions d'attractivité pour certains territoires. La compétition est ouverte. Il y aura des gagnants et des perdants. Ces 9 là ont choisi de jouer collectif, gageons que leur esprit de groupe perdure et soit productif !

CR.

Crédits photo CDC Aunis Sud.